Avis CFVU n°2026-27

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 16 octobre 2026 en visioconférence

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n°2021-83 du 26 novembre 2021 relative aux règles applicables en matière de réunion et délibération à distance des instances

Objet : Avis relatif au calendrier général e-candidat 2026-2027

Les membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ont rendu un avis favorable sur le calendrier général e-candidat 2026-2027 au document joint en annexe, à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 37
Quorum : 19
Présents et représentés : 19

Dont :
Pour : 19
Contre : --
Abstentions : --
Ne prend pas part au vote : --

Fait à Lyon, le 16 octobre 2026
Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

La présente délibération peut faire l'objet : d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux ; d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités au plus tard le 23 octobre 2026

Direction de la formation
Service des études
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07